ID02
Mis à jour le 6 octobre 2014

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
BP 37 / 45 - LIBREVILLE
TEL : 01.79.53.76 OU 01.79.53.77

Date de réception ou cachet du service

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

IMPOT SUR LES SOCIETES : 1er ACOMPTE

Exercice : (exercice au titre duquel l'acompte est payé)

N° du contribuable : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))

1 – Identification du contribuable		Cadre réservé à l'administration
Raison sociale : Sigle : Boîte postale Téléphone : Adresse E. mail :	Ville : Télécopie : Site Internet :	
Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)		☐
		(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Détermination de l'impôt à payer

Acompte	Impôt sur les Sociétés acquitté au titre de l'exercice précédent	Taux	Montant de l'acompte	Code rubrique *(cochez la case correspondante)*
1er acompte		25%		☐ Hors Mines/Pétrole (10) ☐ Mines (18) ☐ Pétrole (25)

3 – Règlement de l'impôt

Mode de versement :

- espèces ☐ :
- chèque (< 100 000 000 FCF) : ☐ n° de chèque :

Banque :

- virement (≥100 000 000 FCFA) : ☐ date :

IBAN
SWIFT

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à , le
Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû
Date limite de dépôt (art. 21 du CGI) -1er acompte : au plus tard le 30 novembre de l'exercice pour lequel l'acompte est payé